

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six du mois de juin à ECOUFLANT, à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CHIMIER Denis, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Liste majoritaire :

Mesdames CARRE, JAGUELIN, LEROYER, PICHON, TOURNEUX, MARCHAND

Messieurs BARREAU, CHIMIER, CHOQUET, DURAND, LESCORNEZ, PENOT, POIDEVINEAU, ROUFFIGNAT, SABADEL, SOREAU, VAUGOYEAU, DREUX.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Madame Isabelle CLEMOT à Madame Sylvie LEROYER

Madame Nathalie GIRARD à Madame Odile PICHON

Madame Sylvie CHARLOT à Monsieur Jean-Francis SOREAU

Madame Roselyne FOUQUET à Monsieur Michel VAUGOYEAU

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Madame Janine HOUTIN

Madame Nathalie METAL

Monsieur Aykel GARBAA

Monsieur Jean-Claude TIGÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian LESCORNEZ

Convocation du 20 juin 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 26

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de Conseillers votants : 22

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le

26 JUIN 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018**Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 mai 2018**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier Conseil municipal.

FINANCES LOCALES**1 Tarifs municipaux 2018-2019 – Avis**

Par délibération du 15 avril 2014, le Conseil municipal a délégué au Maire la possibilité de fixer le tarif des prestations communales. Cependant, l'assemblée est invitée à donner son avis sur les différents projets de tarifs institués dans la Commune.

Les tarifs proposés en annexe ont reçu un avis favorable du bureau municipal, suite à avis des commissions Culture, Enfance Jeunesse, et Finances.

Certains tarifs ont été prévus pour les locations de salles par les entreprises, des tarifs pour des personnes hors-commune ont été augmenté, les tarifs périscolaires ont été maintenus, le tarif du repas de restauration augmente de 1%, les tarifs des spectacles a été revu à la hausse en prévoyant une diffusion via des plateformes de diffusion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal donne un avis favorable aux tarifs annexés à la présente note de synthèse.

Un échange a lieu entre plusieurs élus sur la tarification des spectacles, revue à la hausse pour faire venir des spectacles de plus grande qualité. M. Poidevineau indique que les tarifs restent accessibles et résulteront aussi de la diffusion via des réservations par internet.

Madame Pichon souligne qu'il est nécessaire de faire évoluer la programmation pour faire vivre ce nouvel équipement qu'est le Vallon des Arts.

Monsieur Chimier rappelle qu'en ce qui concerne le périscolaire aujourd'hui, les familles ne participent au coût du service qu'à hauteur de 8%. Les familles les plus défavorisées sont largement aidées sur les services à la population. Il est normal qu'il y ait une solidarité entre les populations et la Commune qui fait un gros effort.

La plupart des tarifs sont accessibles au regard de ce qui se pratique ailleurs. Il est également important de tenir compte des difficultés financières que connaît Ecoullant comme les autres collectivités locales.

2 Subventions aux associations 2018 – Contrat d'association avec OGEC Ste Jeanne d'Arc – Détermination du montant de la subvention 2018

Le montant de la participation de la Commune est calculé en se référant aux dépenses de fonctionnement de l'enseignement public. Les deux premiers versements, d'un montant de 23 125,75 € chacun correspondant aux deux tiers de la participation communale de l'année 2017, ont été effectués à l'association.

Au vu des coûts de fonctionnement de l'école publique constatés en 2017, la participation applicable en 2018 est la suivante :

- Maternelles : 979,76 € par enfant
- Elémentaires : 331,74 € par enfant

Le nombre d'enfants scolarisés à l'école Sainte Jeanne d'Arc étant de 38 maternelles et 64 élémentaires au 1er janvier 2018, la participation communale à l'OGEC s'élève à 58 424,13 €.

Vu le contrat d'association passé entre l'Etat et l'école privée Sainte Jeanne d'Arc et les avenants signés respectivement le 10 mars 1981, le 11 mai 1982 et le 24 octobre 1985, vu la convention en date du 19 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- Fixe le montant total de la subvention à l'OGEC à 58 424,13 € pour 2018.
- Verse conformément à la convention, un solde de 12 172,63 € au 15 août.

Le coût moyen d'un élève de l'école élémentaire et de l'école maternelle a sensiblement baissé ce qui a un impact direct sur la subvention.

3 Ambition 4 du projet de territoire - Manifestation au collège Debussy sur la Syrie - Subventionnement de l'association Diwaniya

Le Collège Debussy a sollicité la Commune pour le financement d'un événement culturel les 19 et 20 mai « La Syrie : art et culture malgré la guerre », organisé par l'association Diwaniya sous forme d'ateliers de pratiques artistiques, exposition, soirée musicale, projection d'un film avec réalisatrice, lecture de poésie et table ronde. Le budget de l'action s'élève à 5 220€.

Compte tenu de la volonté de la Commune de créer des liens étroits avec le collège Debussy sur ce thème de la Syrie et après avis favorable du Bureau municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association Diwaniya.

Monsieur le Maire souligne que cette délibération, comme d'autres, est reliée au projet de territoire de la Communauté urbaine. Il souligne que le projet municipal s'inscrit ainsi en partie dans le projet plus large de la Communauté urbaine. Ici, il s'agit aussi de rendre hommage à un peuple qui souffre.

4 Mise en place d'un système de vidéo-protection – Sollicitation de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Dans le respect des libertés individuelles et avec l'objectif de limiter les dégradations des biens publics, la Municipalité envisage d'installer un dispositif de protection des biens communaux en plaçant des caméras surveillant les bâtiments publics ainsi que les entrées et sorties de la commune.

Un diagnostic de la Ville d'Ecouflant, en date du 3 janvier 2017, a donc été réalisé par le référent sûreté de la Gendarmerie. Il en ressort que la vidéoprotection est un moyen dont la Ville peut se doter pour :

- dissuader, par la présence ostensible de caméras,
- réduire le nombre de faits commis,
- renforcer le sentiment de sécurité,
- permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- faciliter l'identification des auteurs d'infractions,
- assurer une surveillance particulière des commerces et parkings.

Dans le cadre de la construction du Vallon des Arts, 12 caméras ont été mises en place fin 2017. Un diagnostic Sécurité a ensuite été établi par la société Audit Conseil Sécurité pour recenser les besoins en caméras sur la voie publique, conformément à l'audit de vidéo-protection du 3 janvier 2017.

Il ressort de ce rapport les éléments suivants :

- Implantations d'une vingtaine de caméras et mise en place d'un centre de supervision qui rassemble en un même lieu les nouvelles technologies mises à disposition d'un service de police municipale, dans lequel les opérateurs ou agents pourront réagir rapidement et de façon appropriée quelle que soit la situation.
- surveillance des complexes sportifs, parkings et divers commerces du bourg, du quartier d'Eventard,
- surveillance des entrées et sorties des axes routiers de la ville : caméras fixes qui relèvent les plaques d'immatriculation de jour comme de nuit aux entrées et sorties arrivant et sortant du bourg de la ville.

Un plan de mise en place de caméras pourrait être mis en œuvre selon les conditions suivantes :

En 2018 :

- ▶ complexe sportif du bourg,
- ▶ complexe sportif, centre social Simone Signoret, salle Festive et salle de la Grange,
- ▶ parking de la salle Festive et de la Grange.

Entre 2019 et 2020 :

- ▶ Entrées/sorties bourg et Sablières et Port Launay,
- ▶ Contrôle des flux entrant et sortant sur le secteur du bourg d'Ecouflant.

Les années suivantes :

- ▶ Commerces du Bourg et d'Eventard et les parkings,
- ▶ entrées/sorties Eventard,
- ▶ City stade et Hippodrome

Le coût estimé du dispositif est d'environ 126 540€ TTC, hors génie civil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal sollicite de l'Etat une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) représentant entre 20% et 50% par caméra. L'assiette des subventions est plafonnée à 15 000 € par caméra, coût d'installation et de raccordement compris.

Monsieur Chimier indique qu'il y aura peu de caméras. Leur présence, comme celles du Vallon des Arts, est réellement dissuasive.

FONCTION PUBLIQUE

5 Règlement de formation – Modification

Le règlement de formation fixe les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale.

Suite au Comité Technique du 24 octobre 2017, a été étudiée la possibilité de réviser le règlement de formation relatif au remboursement des frais de repas lors d'une formation obligatoire pour habilitation non dispensée par le CNFPT et en deçà des 25 km de la résidence administrative (territoire de la commune sur lequel se situe le service où l'agent est affecté).

En effet, le règlement de formation actuel, approuvé par le comité technique et le conseil municipal en date du 18 octobre 2011, ne permet pas de rembourser ces frais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal approuve, après avis favorable du Comité Technique, la modification du règlement de formation en faisant une adjonction au tableau « Formations de professionnalisation ou de perfectionnement hors CNFPT - Prise en charge financières » de la page 29 du règlement.

« lors d'une formation obligatoire pour habilitation à la demande de la collectivité et non dispensée par le CNFPT, qui se déroule en un lieu en deçà des 25 km de la résidence administrative, la Commune prend en charge les frais de repas selon l'arrêté du 03 juillet 2006 à hauteur de 10,50 € par repas ».

6 Services techniques – Cycle de travail

Il revient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer, après avis du comité technique compétent, le cycle de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel de manière que la durée du travail soit conforme sur l'année aux 1603 heures (article 4 décret 2000-815).

Ces cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

L'arrêté du 8 janvier 2002 relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail des personnels travaillant selon des cycles hebdomadaires et non hebdomadaires, en application du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, détermine différents cycles de travail, dont les collectivités se sont inspirées :

Hebdomadaire : cycle normal de travail qui comprend 2 jours consécutifs de repos hebdomadaire dont le dimanche, ainsi que les jours fériés éventuels,

Pluri hebdomadaire : période pendant laquelle le travail et le repos sont organisés pendant un nombre multiple de semaines déterminé à l'avance. L'organisation du temps de travail se répète à l'identique d'un cycle à l'autre ;

Annuel : période pendant laquelle les temps de travail et de repos sont normalement organisés sur l'ensemble de l'année civile.

Afin de prendre en compte les périodes de chaleur, il est proposé d'aménager le cycle de travail des agents des services techniques (service Bâtiments-Voirie et service Espaces verts) de la manière suivante :

- Saison basse (36h de travail hebdomadaire) : du 1^{er} octobre au 31 mars

- Saison haute (39h de travail hebdomadaire) : du 1^{er} avril au 30 septembre, découpée en plusieurs périodes :
 - o Du 1^{er} avril au 15 juin
 - o Du 16 juin au 15 août
 - o Du 15 août au 1^{er} septembre
 - o Du 1^{er} septembre au 30 septembre

En période de canicule, les horaires de travail seront adaptés également. L'ensemble des périodes est détaillé dans le tableau ci-après :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin 15/06	Juillet	Août 15/08	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Service espaces verts + 2 agents service voirie- bâtiments	35h 8h-12h et 13h30-17h30 sauf vendredi 16h30 et récupération d'heures mercredi AM ou vendredi AM selon planning ⁽¹⁾			39h 8h-12h et 13h30-17h30 sauf vendredi 16h30			39h ⁽¹⁾ 8h-11h et 11h45-14h33		39h 7h-12h et 12h45- 15h33	39h 8h-12h et 13h30-17h30 sauf vendredi 16h30	35h 8h-12h et 13h30-17h30 sauf vendredi 16h30 et récupération d'heures mercredi AM ou vendredi AM selon planning ⁽¹⁾		
Commun à tous les services techniques						Si canicule 39h 8h-11h et 11h20-14h sauf vendredi 13h ⁽²⁾							
Service bâtiments	35h 8h-12h et 13h30-17h30 sauf vendredi 16h30 et récupération d'heures mercredi AM ou vendredi AM selon planning ⁽¹⁾			35h 8h-12h et 13h30-17h30 sauf vendredi 16h30							35h 8h-12h et 13h30-17h30 sauf vendredi 16h30 et récupération d'heures mercredi AM ou vendredi AM selon planning ⁽¹⁾		

Ce planning annuel a pour conséquence de faire exécuter 13 heures supplémentaires de travail annuel, exécutées par chaque agent des Services Techniques (espaces verts – voirie bâtiments). Dès lors, les agents récupéreront un vendredi matin/mois au choix mais avec l'accord de leur responsable, selon les besoins et l'organisation du service.

Après avis favorable du Comité Technique, et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal approuve ce changement de cycle de travail pour les services techniques (service Bâtiments-Voirie et service Espaces verts).

COMMANDE PUBLIQUE

7 Ambition 3 du projet de territoire - ZAC des Ongrois – Compte-rendu d'activités à la Collectivité au 31 décembre 2017

Dans le cadre de ses compétences et de sa politique en matière d'habitat, la Commune d'Ecouflant a décidé la création d'un nouveau quartier à usage d'habitat qui doit permettre de répondre aux demandes grandissantes en matière de logements sur son territoire. L'aménagement de la ZAC des Ongrois s'étend sur une superficie de 16 hectares environ. Elle est destinée à accueillir des constructions à usage principal d'habitat.

Situé au sud du centre-bourg, le projet, inscrit dans une démarche de développement durable, vise à proposer une offre de logements diversifiés permettant de répondre aux attentes variées (familles, personnes âgées et handicapées, jeunes ménages, primo accédants ...) et à développer de nouvelles formes urbaines, économes en espaces et respectueuses de l'environnement et du tissu urbain existant.

La ZAC des Ongrois devrait accueillir à terme entre 350 et 400 logements, dont 25 à 30% en locatif social, 20% en accession sociale, le reste étant en accession libre.

Compte tenu des caractéristiques foncières, techniques et programmatiques de l'opération, il est prévu une réalisation en plusieurs tranches opérationnelles.

La première tranche de travaux, située en bordure du vallon de la Veillère d'une superficie d'environ 4,6 ha, représente 109 logements. Chaque tranche opérationnelle comprendra deux phases d'exécution :

- Une première phase correspondant à la pose de l'ensemble des réseaux et à l'exécution des bassins de rétention, d'une voirie provisoire et certains travaux paysagers en phase provisoire.
- Une seconde phase qui interviendra après la réalisation des constructions et qui comprendra la pose des bordures et des candélabres, les revêtements définitifs des chaussées et des trottoirs, l'aménagement définitif des espaces verts.

Le programme des travaux prévoit également la réalisation d'aménagements de sécurité notamment sur la RD 50.

✓ *Avancement physique de l'opération :*

→ *Travaux*

Compte tenu des acquisitions foncières réalisées par ALTER Public et l'avancement des études, les travaux de viabilité de la 1^{ère} tranche ont débuté en novembre 2015 et se sont achevés en septembre 2016.

En complément, une première campagne de travaux de finitions a eu lieu jusqu'à l'été 2017 afin de préparer la livraison de l'espace culturel. Ces travaux ont consisté notamment à la sécurisation de la traversée de la RD 50. Les travaux de finition ont été engagés en fin d'année 2017 et s'étaleront sur l'année 2018/2019 (y compris les travaux d'aménagements paysagers). La première tranche devrait être achevée dès 2019.

Les premiers habitants ont pris possession de leurs logements à la fin de l'année 2017.

Les travaux de l'espace culturel se sont achevés en septembre 2017

→ *Commercialisation*

- *Concernant les cessions de droits à construire d'immeubles collectifs, intermédiaires en locatif social et individuels groupés en accession sociale :*

En 2016, les îlots A1, A2, A3, A4, A5, A6, A8 et A9 avaient été affectés, respectivement à Angers Loire Habitat (programme locatif), Immobilière Podeliha (programme locatif), Maine et Loire Habitat (programme locatif), Anjou Atlantique Accession (programme accession sociale), Angers Loire Habitat (programme accession sociale), Podeliha Accession – Castors Angevins (programme accession sociale), Khor Immobilier (programme accession libre groupée). En 2017, certaines constructions ont démarré et se termineront dans le courant de l'année 2018.

- *Concernant les lots libres de constructeurs*

La commercialisation des lots libres de constructeurs a débuté à l'été 2016. Fin 2017, tous les lots sont soit vendus, soit sous compromis de vente

Le bilan financier prévisionnel des dépenses et des recettes révisé au 31 décembre 2017 s'établit à 11 302 K€ Hors Taxes, équilibré sans participation communale.

Après présentation du CRAC, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal:

- approuve le compte-rendu d'activité à la collectivité annexé à la présente note de synthèse,
- approuve le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2017 et annexé à la présente note de synthèse, portant les dépenses et les recettes de l'opération à 11 302 K€ Hors Taxes sans participation communale,
- approuve l'état des acquisitions et l'état des cessions au 31.12.2017

Monsieur Vaugoyeau souligne que la ligne « imprévue » est de 575 000€. Cette somme n'a pas vocation à être dépensée mais doit représenter un excédent à la fin de l'opération.

PATRIMOINE

8 Maison médico-sociale – Approbation d'un avenant au protocole d'accord relatif à la signature du crédit-bail avec la pharmacie

Le projet de création d'une maison médico-sociale a donné lieu à la signature d'un avant-contrat avec Mme ANGEBAULT-POITEVIN représentant la pharmacie du Bourg, acte approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 30 janvier 2018. Par délibération en date du 29 mai 2018, le Conseil municipal a également approuvé le contrat de crédit-bail afférent.

L'avant-contrat mentionnait dans son article 7 que « *le protocole prendra fin à la date de signature du crédit-bail et au plus tard le 30 juin 2018.* ».

Madame ANGEBAULT-POITEVIN a indiqué au notaire qu'elle ne pourrait pas signer le contrat de crédit-bail tant que l'agence régionale de la santé ne lui aurait pas donné son autorisation de transfert, à intervenir en fin d'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal approuve un avenant au protocole modifiant son article 7 et prorogeant celui-ci jusqu'au 15 décembre 2018, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

9 DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

En vertu de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre au titre des délégations conférées par le Conseil municipal :

N° décision	Objet	Libellé	Titulaires	Adresse – CP – Ville	Montant / Observations
FIN-2018-56	Finances	Acceptation indemnité assurance Groupama à la suite du sinistre du 20 février 2018 – Réparation de panneaux de voirie	Groupama Loire Bretagne	35 000 Rennes	Remboursement de 3 690,40€
PAG-2018-57	Commande Publique-Marché de travaux	Fourniture et pose de panneaux de voirie au rond-point Influence-Confluence	AXIMUM	44 220 Coueron	3 507€ HT soit 4 208,40€ TTC
PAG-2018-58	Concession de terrain-cimetière communal	Cimetière du Bourg	Demande de Madame TUFFEREAU	Achat d'une concession n°435-emplacement n°021 pour son époux décédé le 07/05/2018 et elle-même	Période de 30 ans. Du 09 mai 2018 au 08 mai 2048 187€
PT-2018-59	Commande Publique-Marché de service	Balayage des rues	COVED Environnement	49 290 Bourgneuf en Mauges	2 295€ HT soit 2 754€ TTC
PT-2018-60	Commande Publique-Marché de travaux	Réfection des allées du cimetière du bourg	Terre Decape	49 481 Saint Sylvain d'Anjou	5 525,94€ HT soit 6 631,13€ TTC
PT-2018-61	Commande Publique-Marché de services	Entretien du terrain de football	CHUPIN Espaces Verts	49 230 Saint Germain sur Moine	4 510,50€ HT soit 5 412,60€ TTC
PT-2018-62	Commande Publique-Marché de travaux	Réparation des volets roulants école élémentaire George Sand	Menuiserie BROSSARD	49 480 Saint Sylvain d'Anjou	2 506,35€ HT soit 3 007,62€ TTC
PT-2018-63	Modification des horaires d'ouverture d'une activité commerciale	Guinguette « Au fil de l'eau »	SAS ACWIK	49 000 Ecoflant	Ouverture de la Guinguette les jours fériés
PT-2018-64	Commande Publique-Marché de travaux	Entretien des chemins des Basses Vallées	Terre Decape	49 481 Saint Sylvain d'Anjou	17 510,41€ HT soit 21 012,49€ TTC
PT-2018-65	Commande Publique-Marché de services	Maintenance des ascenseurs	Thyssenkrupp	49 181 Saint Barthélemy d'Anjou	3 250€ HT soit 3 900€ TTC
PAVSC-2018-66	Commande Publique-Marché de fournitures et services	Acquisition et mise en œuvre d'un progiciel des prestations enfance et familles avec outils de pointage	Arpege	44 236 Saint Sébastien sur Loire	12 120€ HT soit 14 544€ TTC

PRI-RH-FIN-2018-67	Commande Publique-Marché de services	Formations des utilisateurs au progiciel des prestations enfance et famille	Arpege	44 236 Saint Sébastien sur Loire	6 280€ HT soit 6 420€ TTC
PAG-2018-68	Commande Publique-Marché de fournitures et services	Maintenance et hébergement progiciel prestations enfance-familles avec outils de pointage	Arpege	44 236 Saint Sébastien sur Loire	10 168€ HT soit 12 201,60€ TTC
PT-2018-69	Commande Publique-Marché de service	Nettoyage des planchers chauffants de la Mairie, de la bibliothèque et du multi accueil	Anjou Clim Services	49 000 Ecoouflant	3 143€ HT soit 3 764,86€ TTC
PRI-2018-70	Commande Publique-Marché de service	Acquisition, maintenance et hébergement d'un parapheur électronique	Berger-Levrault	44 240 La Chapelle Sur Erdre	2 257,20€ HT soit 2 708,64€ TTC
PT-2018-71	Commande Publique-Marché de service	Maintenance des extincteurs et extracteurs de fumée des bâtiments municipaux et véhicules	Desautel	37 300 Tours	1 661,80€ HT soit 1 994,16€ TTC
PT-2018-72	Commande Publique-Marché de travaux	Raccordement à la fibre optique du centre technique municipal	Axione	49 480 Saint Sylvain d'Anjou	19 680€ HT soit 23 616€ TTC
PT-2018-73	Commande Publique-Marché de fournitures	Achat de matériel électrique pour les services techniques (souffleur, tondeuse, taille haie, débroussailleuse)	Espace Emeraude	49 130 Les Ponts de Cé	3 690€ HT soit 4 428€ TTC
PT-2018-74	Commande Publique-Marché de fournitures	Abattage de 35 peupliers chemin rural de La Charpenterie	SARL Aubance Elagage	49 380 Terranjou	2 975€ HT soit 3 570€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions municipales.

Monsieur Pénot félicite les associations qui ont organisé les foulées d'Ecouflant : propreté du site après la manifestation. 510 coureurs. Il remercie également M. Vinsonneau pour son implication, et les élus pour leur participation.

Monsieur Chimier s'associe à ses félicitations en direction des associations et M. Guyomarc'h.

Madame Pichon fait un retour sur le festival. L'organisation s'est très bien passée. Les spectacles sur d'autres sites ont mis à mal l'image du festival. Elle remercie les services pour leur implication. Monsieur Chimier remercie les associations et les services pour tout le travail qui a été fait.

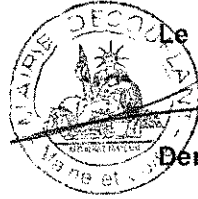
Les 13 juillet et 22 août se tiendront les échappées belles.

Le Misanthrope sera joué le 6 juillet et un orchestre symphonique anglais jouera le 2 août.

Une halte-relais Alzheimer sera organisée dès la rentrée.

Fin à 22h

**PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 25 SEPTEMBRE 2018 A 20 H 30
SALLE DES EXPOSITIONS DE LA MAIRIE**



Le Maire,

Denis CHIMIER

